

PARLEMENT EUROPÉEN

A V I S (1)

de la commission des relations
économiques extérieures

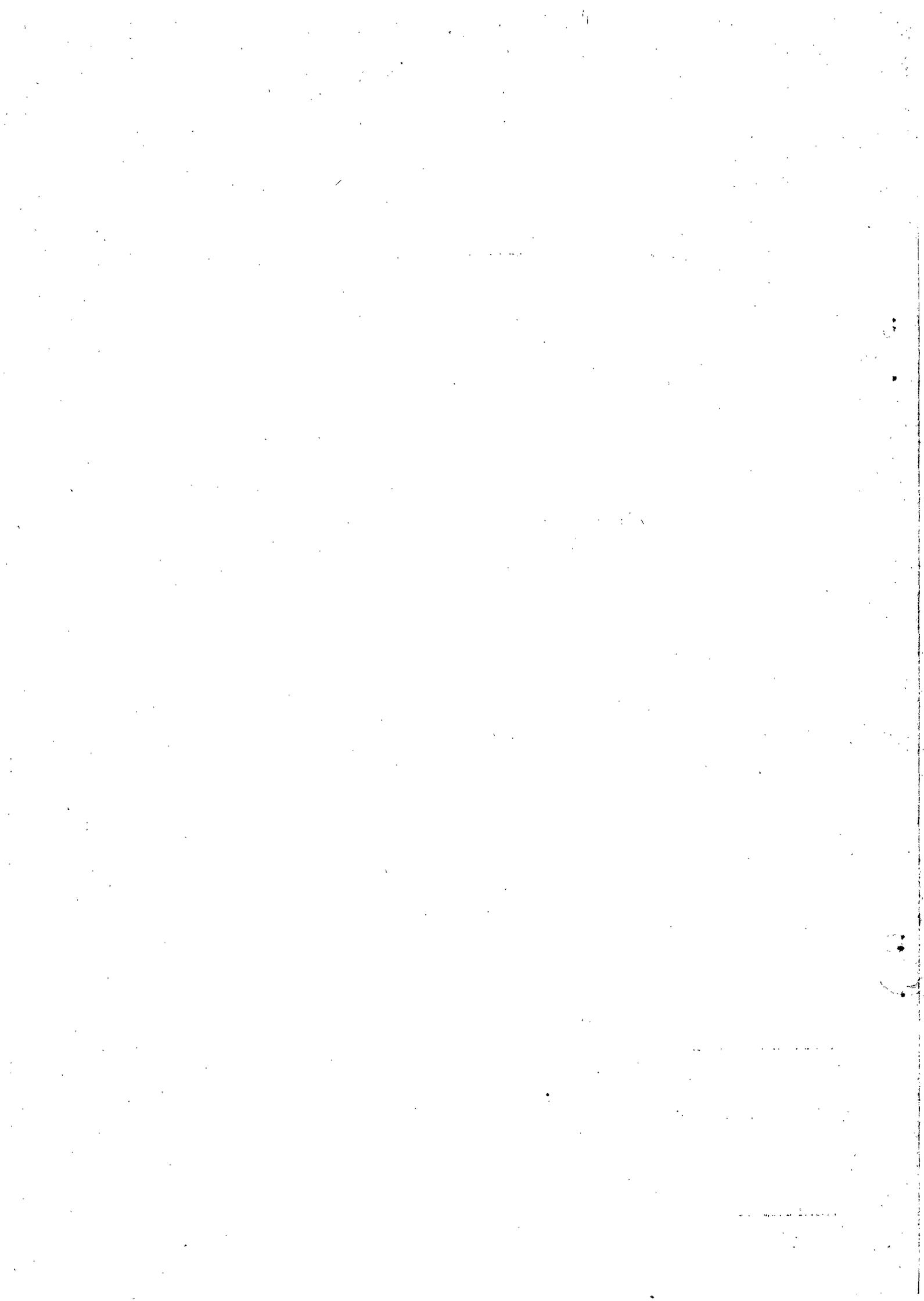
à l'intention de la commission politique

sur la

FONCTION D'UNE COMMUNAUTE ELARGIE
DANS LE CONTEXTE EUROPEEN

Rédacteur : M. Christian de la MALENE
Président de la commission

(1) Approuvé le 24 mai 1971 en présence de MM. de la MALENE,
KRIEDEMANN, BOANO, BORM, BOUSQUET, D'ANGELOSANTE, DE WINTER,
DUPONT, GIRAUDO, LANGÉ



1. L'union d'un certain nombre d'Etats européens dans une Communauté entraîne une transformation telle des données européennes que tous les Européens concernés aimeraient avoir des idées précises sur la portée et la signification de ces changements.

Le poids d'une Communauté élargie dans les relations internationales sera par ailleurs tel que tous les partenaires économiques et politiques s'interrogent sur ses intentions et ses objectifs pour en tenir compte dans le nouveau rapport de forces.

Cette transformation des données et cet impact sur le monde extérieur nous obligent à la tentative difficile de saisir un moment d'histoire européenne alors même que cette histoire est en train de se faire.

2. Le thème de notre échange de vues "La fonction d'une Communauté élargie dans le contexte européen" nous invite à un véritable exercice de prospective, discipline qui tient autant de l'éthique que de la politique. La pensée doit faire le va-et-vient entre le "pouvoir" et le "devoir", entre ce qui pourrait être et ce qui devrait être.

3. A partir de ce que nous savons de la Communauté et du contexte international actuels, nous devrions arriver à une représentation aussi claire que possible et de ce que pourrait signifier une Communauté élargie dans un contexte européen et mondial et de ce que devrait être cette Communauté élargie. Ces deux aspects se retrouvent d'ailleurs dans la notion de finalité politique.

Vers un nouvel équilibre

4. Sans qu'on puisse distinguer un bouleversement particulier, une somme d'événements ont modifié radicalement l'ordre établi dans les relations internationales à la fin de la deuxième Guerre mondiale. L'évolution des forces respectives

des continents et de certains Etats a créé des crises et des déséquilibres. Le monde est à la recherche de nouveaux équilibres et la Communauté élargie s'insère dans ce contexte européen et mondial en voie de redéfinition. C'est pourquoi il n'est pas possible de trouver une réponse unique à la question de ses finalités politiques.

5. C'est pourquoi aussi il ne faut plus tarder de s'interroger entre Européens sur le rôle, les fonctions et les responsabilités de l'Europe et de la Communauté qui en est "l'expression la plus forte". Le monde que nous voulons habiter, la société que nous voulons construire, l'Europe que nous voulons former dépendent aussi des Européens. Il est grand temps que les Européens affirment leurs propres objectifs, fixent ensemble la conduite que la Communauté élargie doit tenir en Europe et dans le monde et examinent les termes dans lesquels elle participera à la détermination de son avenir.

6. Il n'est plus acceptable que la Communauté travaille au jour le jour sans projet d'ensemble, réagissant au gré des crises et des impulsions venues de l'extérieur.

L'élaboration communautaire d'une stratégie cohérente du développement de la Communauté dans le contexte européen et mondial est une nécessité urgente et un préalable à toute construction d'avenir.

7. Ayant déclenché le mouvement d'unité européenne fondé sur l'égalité et la liberté, les Européens doivent finalement aller au bout des engagements qu'ils ont pris entre eux et devant le monde. Pour cela ils doivent travailler à doter la Communauté élargie de structures capables de lui faire tenir le rôle qui lui revient.

8. Mais d'abord quelles sont les finalités de l'unification européenne? Quelles sont les responsabilités qui en découlent? Peut-il y avoir accord là-dessus? Il est certain que la Communauté élargie prendra d'autant plus rapidement conscience de ses responsabilités européennes et mondiales que la Communauté actuelle est en mesure de définir les siennes.

Les finalités politiques de la Communauté actuelle.

9. En décembre 1969, à la Conférence au sommet de La Haye, les Chefs d'Etat ou de Gouvernement de la Communauté des Six parlaient d'une "Europe unie, en mesure d'assumer ses responsabilités dans le monde de demain et d'apporter une contribution répondant à sa tradition et à sa mission". Ils estimaient indispensable que cette Europe soit "fidèle à ses amitiés extérieures, consciente du rôle qui lui appartient de faciliter la détente internationale et le rapprochement entre tous les peuples et d'abord entre ceux du continent européen tout entier".

10. Dans le rapport des Ministres des affaires étrangères sur l'Europe politique, dit "Rapport DAVIGNON", l'Europe est appelée à "se préparer à exercer les responsabilités que sa cohésion accrue et son rôle grandissant lui font un devoir en même temps qu'une nécessité d'assumer dans le monde".

Le Parlement européen, dans la résolution adoptée en conclusion de la discussion du rapport sur l'avenir politique de la Communauté européenne (1) invitait les Ministres des affaires étrangères "à définir d'urgence le rôle concret que peut et doit jouer dans le monde une Europe démocratique et indépendante". Ces citations éloquentes et un peu formelles appellent d'elles mêmes un contenu. Ce sera la tentative de cet avis d'annoncer certains éléments plus substantiels.

La fonction de la Communauté élargie.

11. La Communauté élargie n'aura pas seulement des fonctions répondant à des données géographiques, à des traditions d'histoire ou de culture ou imposées par des besoins économiques. Elle aura encore des fonctions véritablement politiques, c'est-à-dire voulues et développées en vue d'une certaine finalité. Dans les différentes directions intéressant la commission des relations économiques extérieures, quels pourront et quels devront être ce rôle et ces fonctions?

(1) Voir rapport SCARASCIA MUGNOZZA, doc. 118/70-71.

12. Pour ce qui est des pays européens neutres qui resteront en dehors de la Communauté élargie, il faut prévoir certaines garanties. Ces états nous sont traditionnellement proches et nos liens avec eux exceptionnellement forts. Ils ne devraient pas être pénalisés pour avoir préféré leur statut de neutralité. L'Europe a besoin des états neutres. Ils remplissent une fonction originale, notamment de trait-d'union entre l'Est et l'Ouest européen.

C'est à ce titre que la Communauté élargie doit trouver avec eux des arrangements particuliers et favorables, garantissant un bon équilibre des intérêts en jeu.

Les liens créés entre ces pays neutres et certains candidats au Marché commun (AELE, Conseil nordique, marché nordique du travail etc.) ne devraient pas être détruits à cause de l'élargissement.

13. Le développement des relations avec les pays de l'Est européen est aussi nécessaire que jamais. Des progrès de la politique commerciale commune sont particulièrement souhaitables dans ce domaine. L'amélioration des relations économiques et le développement des échanges commerciaux doivent contribuer au développement de l'économie des pays de l'Europe orientale et consolider la détente dans l'espoir qu'un jour prochain "la paix froide" se mue en paix confiante. La reconnaissance par les pays communistes de la Communauté en tant que réalité économique et politique permanente sur la scène internationale sera le signe évident d'une telle évolution. Des relations entre le COMECON et une Communauté élargie pourraient être profitables pour les deux parties.

Il n'est pas impensable qu'une Conférence européenne des relations économiques puisse venir doubler un jour la Conférence européenne de la sécurité, préconisée par de nombreux pays.

14. Des relations stables entre la Communauté élargie et les Etats-Unis sont de la plus grande importance. Les deux principaux partenaires commerciaux, qui seront aussi les deux premières puissances économiques du monde, portent une

responsabilité fondamentale dans l'évolution des relations économiques internationales. Il s'impose dès lors à eux la tâche constante de surmonter d'abord les difficultés sectorielles ou occasionnelles qui surgissent et de trouver ensuite un accord sur leurs politiques et options à long terme. Il est évident qu'une telle harmonisation des attitudes peut résulter seulement d'un dialogue permanent et institutionnalisé aussi bien entre les Exécutifs qu'entre les parlementaires.

De récentes constatations ont pu faire état d'un changement de climat : la polémique semble dépassée. Le soutien américain à l'effort d'intégration européenne est affirmé et c'est un dialogue entre partenaires qui semble s'instaurer.

15. Avec le Japon, le Canada, l'Australie, l'Union Sudafricaine et d'autres grands partenaires commerciaux, la Communauté élargie devra patiemment rechercher la promotion des relations économiques libres à travers le monde. Une libéralisation progressive et aussi large que possible des échanges constitue une contribution fondamentale à la paix entre les nations.

Au-delà de simples accords commerciaux, il sera de plus en plus nécessaire d'en arriver, là aussi, à de véritables accords économiques internationaux.

16. Pour assurer la sécurité de son approvisionnement énergétique et en matières premières nécessaires à son développement industriel, la Communauté devra établir une stratégie globale la mettant à l'abri de dépendances trop grandes.

17. Dans le domaine monétaire et financier international, la Communauté élargie aura des responsabilités aussi précises qu'importantes. Elle devra ériger des digues contre l'afflux de monnaies de réserve non désirées et s'prendre ses distances par rapport au marché des euro-dollars. L'élaboration de mesures communautaires devrait lui permettre d'augmenter la marge de manoeuvre de sa politique économique.

La gestion en commun des réserves de change, la création d'un fonds européen de réserve, l'abandon progressif du rôle de la livre sterling en tant que monnaie de réserve, le resserrement progressif des marges de fluctuations journalières des taux de change entre les monnaies des Etats membres, finalement la création d'une unité monétaire européenne, tout ceci doit concourir à créer "un ensemble économique et monétaire individualisé et organisé". En attendant, une première solidarité s'exprime dans le soutien monétaire à court terme, et le concours financier à moyen terme. Enfin, une Communauté élargie, nouveau pôle d'équilibre monétaire, devra être assez lucide et courageuse pour refuser de tenir à son tour le rôle dangereux de détenteur d'une nouvelle monnaie de réserve avec toutes les facilités et les injustices que cela peut apporter, notamment vis-à-vis du Tiers monde.

18. Nos deux Assemblées ont accordé une attention particulière à "l'avenir de l'unification européenne et l'action de l'Europe pour une politique en faveur des pays en voie de développement" lors de leur réunion commune en septembre dernier.

Les rapports de MM. Anrehm, Vedovato, Triboulet, Bersani et Westerterp ont donné lieu à un débat extrêmement nourri.

Rappelons que pour la Communauté actuelle, le mondialisme et le régionalisme dans l'aide aux pays en voie de développement ne s'excluent nullement, mais au contraire, doivent se compléter.

C'est ainsi que la Communauté va instaurer la première le système des préférences généralisées pour les produits finis et semi-finis des pays en voie de développement. Mais en même temps elle se préoccupe des conséquences défavorables qui pourraient en découler pour les pays en voie de développement qui lui sont associés et cherche à les prévenir.

Avec la deuxième Convention de Yaoundé et la Convention d'Arusha, la Communauté a amélioré les possibilités de débouchés des produits des EAMA et lancé le processus d'industrialisation des pays africains.

La politique d'association tend à dépasser l'aspect tarifaire et à se déplacer vers l'économique. Elle sera poursuivie aussi longtemps qu'elle répondra aux vœux des Etats associés eux-mêmes et étendue à tous ceux qui, se trouvant dans une situation comparable, souhaiteraient nouer un lien avec la Communauté.

En dehors des associations, la Communauté devra intensifier sa participation au programme d'aide alimentaire mondial, à l'organisation des marchés internationaux par produits et à la stabilisation des cours mondiaux des produits de base.

19. A travers une série d'accords d'association et de préférences, la Communauté a montré son intérêt pour l'ensemble des pays du bassin méditerranéen. Il est évident que toutes ces relations demandent à être approfondies et surtout harmonisées entre elles. Le Parlement européen s'est longuement penché sur ce sujet à l'occasion de la discussion du rapport de M. ROSSI (doc.246/71). Il préconise au plan commercial une politique par produits et non seulement par pays, recommande une politique d'aide au développement, reposant sur un engagement à long terme de la Communauté, et souhaite une concertation accrue entre la Communauté et les pays méditerranéens.

20. Avec la déclaration de Buenos-Aires les Etats latino-américains ont clairement manifesté leur intention de voir développer les échanges et les relations entre la Communauté et le continent sud-américain. La Communauté élargie doit répondre favorablement à cette initiative et prendre des engagements précis, notamment en matière de commerce et de financement de l'aide au développement, ainsi que dans le domaine de la science et de la technologie (1).

(1) Voir Rapport DE WINTER, doc.27/71.

Des structures adaptées à une stratégie globale.

21. De ce qui précède, il apparaît que l'Europe des Six, dans la perspective de l'élargissement de la Communauté, est en train de s'affirmer comme un ensemble politique et économique individualisé et organisé, qu'elle cherche à se soustraire à l'emprise d'autres puissances étatiques ou économiques, qu'elle souhaite assumer ses responsabilités européennes et mondiales et notamment tenir ses engagements vis-à-vis des pays en voie de développement et particulièrement des Etats associés. Il devient clair aussi que dans le monde des années 1970 la Communauté ne peut plus se contenter de mettre en commun les seules procédures économiques et diplomatiques du passé. Dans la Communauté les Etats membres ont déjà créé en commun un faisceau de pouvoirs nouveaux dans des secteurs auparavant "réservés". Il n'y a pas eu transfert de pouvoirs mais changement de dimension.

22. La Communauté est la nouvelle dimension des Etats européens. Elle est la "nouvelle frontière" des Européens. Mais cette entreprise exige la mise sur pied d'une stratégie globale de développement de la Communauté. Cette stratégie requiert une doctrine claire et permettant de prendre des initiatives politiques (et c'est un acte de foi).

Elle requiert ensuite une politique décidée et cohérente (et c'est un acte de volonté). La Communauté élargie ne peut pas être une addition de volontés politiques, mais l'expression d'un nouvel accord politique, capable d'engendrer des politiques véritablement européennes.

Elle requiert enfin une méthode et c'est la méthode communautaire avec ses hommes et ses institutions (et c'est un acte de discipline).

S'il vaut généralement mieux définir les politiques avant de créer les institutions, il n'en est pas moins vrai que certaines institutions favorisent la formation d'une

politique commune et l'exécution rigoureuse de cette politique. Dans le Marché commun les institutions communautaires représentent et défendent "les intérêts objectifs" de la Communauté.

23. Dans cette stratégie globale émergent deux objectifs prioritaires :

- La Communauté a besoin d'un centre de décision qui en soit un vis-à-vis de tous les partenaires actuels et futurs;
- la Communauté a besoin de l'institutionnalisation du dialogue permanent avec les grands partenaires.

24. Le rôle du Parlement européen, à ce titre, est particulièrement clair puisque c'est à travers ses débats et ses rencontres avec les partenaires extérieurs qu'il est appelé à influencer les décisions des Exécutifs, l'opinion publique européenne et l'opinion publique de nos partenaires.
